

Extrait du MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

**Le Magal de Serigne
Massamba MBACKE sera
célébré le jeudi 26 2014 (27
Sha'bân 1435 H.)**

- Actualités de la Communauté Mouride -

Date de mise en ligne : jeudi 26 juin 2014

Date de parution : 26 juin 2014

MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

Serigne Massamba Mbacké, comme signalé ci haut, a eu l'insigne honneur de recevoir son nom de baptême par Cheikhoul Khadim, quelques temps après le rappel à DIEU de leur père.

Il a vécu les premières années de son enfance auprès du Cheikh qui fut pour lui un véritable père. A l'âge de 7 ans, il le confia à Serigne Abdou Rahman Lô qui lui enseigna le Coran. Très tôt, il maîtrisa le Saint Livre et se distingua comme un calligraphe hors pair.

Après la mémorisation et la calligraphie du Saint Coran, son maître le retint pour qu'il l'aidât dans l'enseignement et la formation des élèves en calligraphie. Son maître l'exemptait des travaux champêtres et le retenait à la daara à des fins de formation.

Pendant son séjour chez Serigne Abdou Rahman Lô, Cheikh Ahmadou Bamba fut déporté au Gabon où il passa un peu plus de 7 ans. C'est lors de cet exil qu'il ordonna dans une de ses correspondances, que Serigne Massamba soit confié à Mame Thierno Birahim Mbacké pour poursuivre sa formation. Ce dernier, son frère et disciple de la première heure de Cheikh Ahmadou Bamba avait la charge de la famille durant l'exil.

Pendant tout le reste du séjour du Cheikh au Gabon et en Mauritanie, Serigne Massamba suivit assidûment une formation auprès Mame Thierno. Ce n'est qu'une année après l'installation à Thièyène, que le Cheikh le fit venir définitivement auprès de lui. En compagnie de Serigne Mouhammadou Moustapha, Serigne Fallou, et de Serigne Bara qui étaient tous en formation chez Borom Darou, Serigne Massamba fut présenté à Khadimou Rassoul à Thièyène.

Serigne Touba leur signifia que personne ne peut obtenir auprès de lui une parcelle des bienfaits ou les privilèges qu'il a impétrés de son SEIGNEUR, sans l'acte d'allégeance et sans avoir oeuvré dans son service.

Aussitôt, ils prêtèrent tous allégeance.

Serigne Touba en cette occasion leur dit qu'il n'est le père de personne, encore moins le frère d'aucun autre. Serigne Mouhammadou Moustapha, Serigne Fallou, Serigne Bara et Serigne Massamba troquèrent tous les liens de parenté qui les unissaient à lui contre celui du pacte d'allégeance.

Là devait commencer une autre phase de la formation de Serigne Massamba qui aussitôt se ceignit les reins et intégra la daara de Thièyene.

Pendant tout le reste de son séjour dans cette localité, il sera dans la daara directement sous les hospices du grand Cheikh. Vers la fin du séjour de Thièyène, le Cheikh lui donna en mariage la fille de Serigne Madiakhaté Kala et aborda avec lui une autre phase de sa vie.